

Zeitschrift:	Studia philosophica : Schweizerische Zeitschrift für Philosophie = Revue suisse de philosophie = Rivista svizzera della filosofia = Swiss journal of philosophy
Herausgeber:	Schweizerische Philosophische Gesellschaft
Band:	62 (2003)
Artikel:	À propos du sexe de l'âme
Autor:	Groneberg, Michael
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-882969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MICHAEL GRONEBERG

À propos du sexe de l'âme

Being sexed is one of the fundamental qualities of human existence. The paper argues that although it is intensely linked to our bodies, human sex is foremost a property of the soul. The attempt to explicate sexual difference shows that besides the notions of sex – biologically determined, and gender – socially defined, we need the notion of a psychic sex in order to fully understand human sexuation. The « sex of the soul » refers to a fundamental property of a person's mind, to be understood as an identity. A person's acquisition of sex in early childhood is mediated, though not determined, by social interaction. It overrides any notion of sex as defined by corporeal properties or assigned to the person by others.

La Question

Pourquoi traiter du sexe de l'âme lorsqu'il s'agit de parler du corps ? Car il y a des qualités fondamentales de l'existence humaine qui sont liées au fait que nous avons un corps et qui sont tout de même reflétées dans la conscience de soi, de sorte que la qualité psychique résultante est indépendante du corps. Il existe donc une relation entre corps et âme qui est plus complexe que nous ne le supposons normalement. Quant au concept de l'âme, il est utilisé ici pour regrouper les phénomènes psychiques, comme on le fait actuellement avec le mot allemand « Seele » dans la *Leib-Seele-Theorie*. La notion se réfère au domaine des expériences, des *qualia*, de la conscience et de la conscience de soi, sans pour autant supposer une substance mentale ou une existence de l'âme indépendante de celle du corps.

La complexité des relations entre corps et âme peut particulièrement bien être mise en évidence en analysant la condition sexuée de l'être humain. Quoique le sexe soit apparemment une qualité du corps, l'analyse mettra en évidence que le sexe est de fait principalement une qualité psychique. Je souligne que le sujet que je traite ici n'est pas la sexualité dans le sens de l'érotique, mais juste le fait d'appartenir à un

sex, ou d'être sexué. Pour éviter les ambiguïtés, j'utiliserai un néologisme qui est devenu le terme technique habituel dans ce contexte : celui de « sexuation ».

Le premier but étant d'expliquer ce qu'est le sexe, dans le sens de la sexuation, je chercherai donc à trouver un critère décisif quant au sexe d'une personne quelconque. Je commencerai naïvement en visant la différence spécifique entre femmes et hommes. Imaginons une situation d'insécurité de jugement où se pose la question de savoir si quelqu'un¹ est homme ou femme, ou plus exactement, afin d'inclure les enfants, si cette personne est *masculine* ou *féminine* – dans le sens biologique de *mâle* et *femelle*. Cette question se pose de façon existentielle pour les personnes chez lesquelles les différents traits sexuels ne concordent pas.

Les chromosomes

Un test génétique semble être un critère scientifique et irréfutable. Nous savons qu'un être humain porte, dans chaque cellule, exceptées les cellules reproductrices, 23 paires de chromosomes, dont une paire sexuelle XY chez l'homme, XX chez la femme. Comme la cellule reproductrice contient seulement la moitié de cette information génétique, les ovules de la femme comportent toujours un chromosome X et les spermatozoïdes soit un chromosome X, soit un Y. Le sexe d'un individu serait donc déterminé au moment de la fécondation, quand le spermatozoïde gagnant la course, entre dans l'ovule, et que les deux moitiés génétiques du père et de la mère se rejoignent. Nous pourrions donc dire qu'un mâle serait chromosomiquement XY (aussi appelé *allosomique*), et qu'un être de sexe féminin serait XX (*homosomique*)².

1 J'utilise le genre grammatical masculin de façon générique, dénotant tous les sexes et genres réels.

2 Des articles pertinents sur la question se trouvent dans J.-B. PONTALIS (dir.), *Bisexualité et différence de sexes*, Paris, 1973 ; sur la question des chromosomes : Léon KREISLER, « L'enfant et l'adolescent de sexe ambigu ou l'envers du mythe », p. 173-200.

L'anatomie

Cette définition est réfutée par l'exemple des oiseaux, dont les individus XX développent des organes masculins et les allosomiques deviennent les femelles qui pondent des œufs³. La biologie ne juge pas le sexe d'un individu d'une espèce quelconque selon la combinaison chromosomique, mais selon les organes sexuels ou les fonctions procréatrices. Ce ne sont pas les oiseaux classifiés mâles qui pondent les œufs et les femelles qui ont un pénis. La science a toujours soutenu une définition anatomique plutôt que de changer la classification.

Le choix des organes dans la définition du sexe est fait selon leur pertinence pour la procréation. Il n'est pourtant pas nécessaire que les organes fonctionnent effectivement. Une femme qui est entrée dans la ménopause est toujours une femme, il y a des hommes infertiles, et les enfants sont considérés comme filles ou garçons bien avant leur puberté. Les fonctions procréatrices jouent donc seulement un rôle générique en définissant les organes sexuels dits primaires. Ce sont ces derniers, indépendamment de leur fonctionnement actuel, passé ou futur, dans l'individu concret, qui déterminent le sexe anatomique :

- Est masculin le sexe qui a des organes pour produire des spermatozoïdes (prostate et testicules chez les mammifères) et pour les transmettre dans le sexe féminin (le pénis).
- Est féminin le sexe qui a des organes pour produire des ovules (les ovaires), pour recevoir des spermatozoïdes (vagin, trompes) et pour développer, nourrir et protéger en soi le nouvel individu qui résulte de la fécondation (utérus).

Observons qu'une définition anatomique est aussi *biologique* que celle qui recourt aux chromosomes et que ces deux définitions peuvent mener à des résultats différents quant au sexe d'un animal ou d'une personne.

La différentiation du sexe anatomique

Le développement d'un individu humain confirme la priorité de la définition anatomique. La fécondation est le moment de la détermination du sexe chromosomique. Commence alors la multiplication de cette pre-

3 Claude ARON, « Les facteurs neuro-hormonaux de la sexualité chez les mammifères », in PONTALIS, *op. cit.*, p. 107-171.

mière cellule du nouvel individu. Les organes sexuels apparaissent dans l'embryon de 28 jours. Ces gonades primitives sont, au début, sexuellement indifférenciées et peuvent se développer dans deux sens. On parle donc d'une « bisexualité potentielle initiale »⁴. Les gonades se développent, en présence d'un chromosome Y, en testicules, et en son absence en ovaires (et cela même s'il manque un second chromosome X). Après la mise en place de l'ébauche génitale interne durant la sixième semaine, les hormones entrent en jeu. Le développement va dans le sens masculin seulement sous l'influence des hormones dites *virilisantes*, issues du testicule foetal. En absence de ces hormones, se développent « trompes et utérus [...] », même si le sexe chromosomique est masculin⁵. Chez les oiseaux, au contraire, c'est le mâle qui se développe en absence d'hormones, et la présence des hormones actives féminisantes presuppose aussi des allosomes. Dans les deux cas, le XY déclenche donc « une action dominante » sur la voie préfigurée – dont résultent un mâle chez les mammifères et une femelle chez les oiseaux⁶.

Bien que nécessaire, la présence d'un testicule primitif, chez les mammifères, ne garantit pas le développement des organes internes et externes masculins, car il faut la présence efficace des hormones. Il se peut que la gonade déclenche des hormones normalement virilisantes (testostérone et autres) qui ne sont pourtant pas reconnues par l'organisme. Cet effet est connu par le nom de S.I.A. pour *Syndrome d'Insensibilité pour Androgènes* qui mène à un développement des organes sexuels féminins. La personne sera alors née avec une apparence féminine, bien qu'elle soit génétiquement XY et qu'elle ait des gonades primitives masculines⁷.

Pour résumer, il nous faut encore différencier le concept du sexe :

« Le sexe somatique est caractérisé par la réunion d'un certain nombre de composantes qui, dans les conditions habituelles, concordent : *sexe chromosomique* ; *sexe gonadique* qui se définit par la présence soit de testicules, soit d'ovaires – leur activité hormonale intervenant à la puberté et déterminant l'apparition des

4 KREISLER, *op. cit.*, p. 175. Le concept de bisexualité est ambigu : dans le contexte présent, il dénote la présence de traits des deux sexes. C'est ce sens-là qui est plus ancien et qui est inhérent à la fameuse thèse freudienne de la « bisexualité psychique » (Sigmund FREUD, *Trois essais sur théorie sexuelle*, 1905, Paris, Gallimard, 1987, premier essai, texte original in *GW*, vol. 5, Londres, 1942, p. 33-72).

5 *Ibid.*

6 ARON, *op. cit.*, p. 112-113.

7 Simon LEVAY, *Queer Science*, Cambridge Mass., MIT Press, 1996, p. 126.

caractères sexuels secondaires ; *sexe génital interne*, caractérisé dans le sexe féminin par la présence de trompes et du vagin, dans le sexe masculin par l'épididyme [la prostate] et le déférent [canal excréteur des testicules] ; *sexe génital, externe*, enfin. »⁸

Quelle définition du sexe suivrons-nous dans un cas de non-concordance ? Est-ce qu'une des classes de caractères est dominante ? Ou faudrait-il se passer du dualisme, en utilisant une catégorisation plus différenciée ?

Le nombre de sexes

Selon la proposition récente de la généticienne Fausto-Sterling, il y a cinq sexes. En plus du sexe masculin et du sexe féminin, il y a l'hermaphrodite, appelé *herm* en anglais, possédant des testicules et des ovaires ; à mi-chemin entre homme et *herm* il y a le pseudo-hermaphrodite masculin, appelé *merm*, ayant des testicules et des ébauches d'organes extérieurs féminins, mais pas d'ovaires ; et à mi-chemin entre femme et *herm* il y a le pseudo-hermaphrodite féminin, appelé *ferm*, ayant des ovaires et des ébauches d'organes extérieurs masculins, mais pas de testicules⁹.

Cela rappelle les théories des états sexuels intermédiaires et du troisième sexe¹⁰. Cette dernière notion est très ancienne et remonte au *Banquet* de Platon¹¹. L'histoire racontée par Aristophane est paradigmique¹² en ce qu'elle cherche à donner une explication de l'orientation érotique, en trouvant les causes dans des traits sexuels. C'est seulement avec l'arrivée des théories du transsexualisme dans la deuxième moitié du XX^e siècle, que la distinction de sexualité et sexua-

8 KREISLER, *op. cit.*, p. 175-176.

9 Anne FAUSTO-STERLING, « The five Sexes », in *The Sciences* (mars/avril 1993), p. 20-24.

10 Magnus HIRSCHFELD, *Zur Homosexualität des Mannes und des Weibes*, Berlin, 2001 (orig. 1914), ch.19 ; K.-H. ULRICH, *Forschungen über das Rätsel der mannmännlichen Liebe*, New York, Arno Press, 1975 (orig. 1864 sq.).

11 PLATON, *Le Banquet*, 189d - 193d.

12 Ainsi Freud présupposait une constitution psychique fondamentalement androgyne (ce qu'il appelait *bisexualité constitutionnelle*) pour expliquer l'homosexualité, alors que Hirschfeld postulait des déterminants biologiques pouvant aboutir à des états sexuels intermédiaires (entre homme et femme), et expliquant, eux aussi, l'homosexualité.

tion a pu être établie.¹³ Dans la distinction des cinq sexes, toute référence à l'érotique est enfin absente.

Je ne tenterai pas ici de trancher la question du nombre de sexes anatomiques qu'il faudrait discerner. Au niveau anatomique, il existe tout un continuum, voire une variété de combinaisons des différents traits sexuels, qui permet différentes catégorisations. Les critères pour juger leur adéquation ne se trouvent pas au niveau de l'anatomie, mais dans nos mondes vécus – qu'ils soient de tendance conventionnelle (jugement selon les organes reproductifs), libérale (choix personnel parmi les deux sexes) ou innovatrice (addition d'autres sexes).

La naissance et l'assignation du sexe

Bien que ce soit durant la grossesse de la mère que les organes génitaux se développent chez l'enfant, c'est au moment de la naissance, au moment donc où les organes extérieurs sont aperçus par les autres, que le sexe est assigné et ensuite fixé dans *l'état civil*. C'est sur la base de ce qu'on voit et de ce qu'on dit pendant une courte période après la naissance que «le sexe» du nouveau-né est fixé dans les papiers et dans les croyances des autres. Il sera ensuite traité conformément aux images, attentes et réflexes qui existent dans sa communauté, société et culture. C'est donc à partir de ce moment-là que les attributs regroupés sous le terme de «genre», entrent en jeu.¹⁴ Les formes d'interaction avec un enfant supposé être mâle développeraient, chez le petit, les qualités dites masculines. L'interaction qui presuppose une fille mènerait aux qualités féminines. Les aspects appelés *genre* regroupent alors ces formes d'interactions ainsi que les propriétés qui en résultent. De fait, les personnes, mais aussi les animaux qui vivent avec nous, sont regroupés – dans notre culture actuelle¹⁵ – en deux genres : mâle ou femelle, d'une façon plus stricte que la variété anatomique sexuelle le permettrait.

13 Cf. la description éthnométhodologique du cas fameux d'Agnès : Harold GARFINKEL, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, 1967 ; Rémi HESS, « Quel corps ? Pour Agnès », in *Quel Corps ?* 32/33 (déc. 1986), p. 44-52.

14 Même si à présent nous pouvons déterminer le sexe avant la naissance par échographie, c'est celui qui est assigné après la naissance qui compte.

15 L'ethnologie nous fournit de nombreux exemples d'un troisième genre. Cf. par exemple : Gilbert HERDT (dir.), *Third sex, third gender. Beyond sexual dimorphism in culture and history*, New York, Zone Books, 1996.

Dans les cas d'ambiguïtés, à savoir dans les cas de bébés *intersexuels* (les hermaphrodites et pseudo-hermaphrodites mentionnés plus haut), les pratiques actuelles prévoient des corrections post-natales pour façonner un sexe défini correspondant au dualisme masculin/féminin. Le traitement de ces personnes a varié dans notre histoire¹⁶. Les lois canoniques du Moyen Age introduisaient le droit de choisir le sexe à l'âge adulte ; le code civil a repris ce règlement. Depuis le XVIII^e siècle, on demande aux médecins de découvrir, au moment de la naissance, le vrai sexe (masculin ou féminin) derrière les apparences ambiguës et trompeuses.

Considérons un cas d'intersexualité d'un peu plus près afin de percevoir les problèmes psychosociaux qui en résultent pour l'individu concerné.¹⁷ Il s'agit d'un cas de pseudo-hermaphrodisme féminin causé par un syndrome appelé *Hyperplasie Surrénale Congénitale*, connu par l'abréviation CAH¹⁸. Il s'agit d'une surproduction d'hormones virilisantes dans un embryon humain XX chez lequel les gonades et les voies génitales intérieures féminines sont déjà développées. Ces bébés portent donc utérus, ovaires et trompes, mais des organes extérieurs d'apparence masculine, c'est-à-dire, plus ou moins péniforme. Elles peuvent être prises pour des garçons à la naissance. A l'âge adulte, ces personnes ont l'aspect d'hommes « franchement masculins », « porteurs d'une anomalie génitale invalidante ». Dans notre cas, C. était même annoncée comme fille lors de la naissance, « mais au bout de deux jours les médecins se ravisèrent et il fut déclaré garçon à l'état civil. [La mère] en fut contente pour son mari [absent, parce que prisonnier de guerre] qui désirait un fils. Elle l'éleva, dit-elle, tout à fait comme un garçon. » C'est à l'âge de 17 ans, alors qu'il est tombé amoureux d'une fille, que C. va voir des spécialistes. C'est là qu'il apprend avoir des organes intérieurs féminins. Il décide, en accord avec son père et avec les médecins, de renforcer son apparence masculine par quelques opérations. « Acculés à la nécessité de garder ce sujet dans le sexe où il s'était établi, les médecins ne pouvaient qu'ajuster au moins mal la conformation génitale, aux aléas d'une grave malformation »¹⁹.

16 Stephan HIRSCHAUER, *Die soziale Konstruktion des Transsexualität*, stw 1993, ²1999 p. 69-72.

17 Je suis la présentation de Kreisler dans l'article cité.

18 *Congenital Adrenal Hyperplasia* en anglais ; KREISLER, *op. cit.*, p. 176 sq ; LEVAY, *op. cit.*, ch. 5.

19 KREISLER, *op. cit.*, p. 184.

Le sexe psychique

L'appartenance à un certain sexe était, pour C., l'effet de l'assignation provenant de son entourage, en particulier de la mère et du père. L'évolution psycho-sexuelle « se fit en accord avec le sexe d'assignation et d'éducation et à l'encontre du sexe biologique et anatomique. »²⁰ Cette observation, confirmée dans d'autres cas, a mené à des conclusions pratiques : dès qu'un individu s'est « établi dans un sexe » – on suppose que normalement cette fixation est terminée entre deux et quatre ans – une correction du sexe anatomique dans le sens contraire peut mener à de graves problèmes psychologiques²¹.

Dès lors la nécessité d'introduire la catégorie du *sexe psychique*, parfois appelé *identité sexuelle*, qui dénote le genre auquel l'individu se sent appartenir ou – pour l'exprimer plus adéquatement, car il ne s'agit pas seulement d'un « sentiment » – avec lequel il s'identifie. Robert Stoller, un des premiers auteurs à répandre la distinction entre sexe et genre, utilisait l'expression « identité de genre » (*gender identity*) :

L'aspect de l'appareil génital du petit enfant à la naissance marque le début du processus ; l'assignation du sexe inaugure le processus de création de l'identité de genre. [...] Alors la répétition infinie, non conflictuelle, qui marque l'acceptation de cette assignation d'abord par les parents, puis par le reste du monde, renforce chez l'enfant son sentiment croissant d'appartenance à ce sexe déterminé. Ce sentiment qui n'est rien d'autre que « je suis un garçon » ou « je suis une fille » [...] Mais ceci est moins dû à son propre sexe qu'à sa propre apparence – ou plus précisément, à la manière dont les parents y répondent en tant que membre de ce sexe (autrement dit le facteur décisif est psychologique, non biologique), ce que montre le cas des hermaphrodites²².

Dans l'explication de la fixation du sexe psychique, on utilise souvent le concept d'identification. Normalement, l'enfant s'identifierait avec l'un des genres – ce qui est possible même dans l'ignorance du sexe qui correspond à ce genre –, et dans la plupart des cas, ce genre est

20 *Ibid.*

21 KREISLER, *op. cit.*, p.186 ; il se réfère aux travaux de Money & Hampson. Il faut ajouter que la correction avant cet âge est aussi contestée – je remercie Tom Reucher de cette remarque importante. Cf. la tragédie de « John/Joan », qui, après une circoncision dévastante, était réassigné comme fille par J. Money et élevé comme fille par les parents, mais qui s'est quand même établi dans le genre masculin – ce qui a nécessité une seconde opération à l'âge adulte (John MONEY, « Ablation Penis : Normal Male Infant Sex – Reassigned as a Girl », *Archives of Sexual Behavior*, n° 4-1, p. 65-71).

22 R. J. STOLLER, « Faits et Hypothèses », in PONTALIS, *op. cit.*, p. 222 sq.

en conformité avec le sexe assigné. Ce qui s'établit alors, c'est ce qu'on appelle *identité sexuelle, identité de genre ou sexe psychique*. Accompagnant *sexé* et *genre*, cette troisième notion est essentielle pour compléter l'analyse de notre condition sexuée.

Le décalage entre sexe psychique et sexe somatique

A présent, les transsexuels deviennent visibles partout sur terre.²³ Contrairement aux intersexuelles, les personnes dites transsexuelles ne sont pas par définition somatiquement ambiguës. Les transsexuelles féminines sont – en général – physiquement masculines, c'est-à-dire qu'elles sont génétiquement XY et qu'elles ont des organes masculins, elles ont été reconnues et élevées comme des garçons – mais elles se définissent comme femmes et elles insistent sur le fait de l'avoir toujours été. Souvent, on considère les transsexuels comme des personnes qui veulent changer de sexe. Elles ne veulent pas changer leur sexe psychique, pourtant. Ce sont des gens qui veulent adapter leur anatomie au sexe qu'ils ont eu depuis toujours – subjectivement. Ils insistent sur le fait que corps et âme ne correspondent pas. Le sexe du corps est important, et même essentiel pour ceux qui souffrent tellement du décalage qu'ils décident de subir des adaptations chirurgicales pénibles. Mais dans ces cas aussi, le sexe du corps est secondaire et il doit même suivre celui de l'âme.

Bien que les enfants s'identifient avec un genre, ils apprennent aussi, éventuellement plus tard, que l'assignation de ce genre par autrui suit le sexe anatomique apparent, et ils apprennent qu'on le présuppose constamment. Le sexe anatomique fait donc, dans notre société, partie essentielle du genre. Alors il n'est pas surprenant que cela puisse conduire à la volonté – vécue comme nécessité par les personnes dites transsexuelles – d'adapter son anatomie en cas de non-concordance. Pour éviter de fausses généralisations, nous devons encore constater qu'il y a aussi beaucoup de personnes qui choisissent de vivre dans

23 Judith MACKAY (dir.), *Atlas de la sexualité dans le monde*, éditions Autrement, 2000 (orig. *The Penguin Atlas of Human Sexual Behavior*, Myriad Editions Ltd, 2000), p. 24-25. Selon l'atlas, on trouve des « sociétés dans lesquelles les transsexuels et les androgynes ont une place reconnue » chez les amérindiens, en Mexique, Iran, Oman, Kenya, Madagascar, Inde, Birmanie, Thaïlande, Indonésie, sur les Samoa Occidentales, en Polynésie française et en Sibérie.

« l'autre » genre sans pour autant vouloir changer leur sexe anatomic. Nommées « travesties » auparavant, elles sont actuellement désignées comme des « personnes transgenres ».

L'étiologique du sexe psychique est encore inconnue.²⁴ Bien que les attentes et les comportements de l'entourage social de l'enfant semblent expliquer le cas de l'intersexuel C., une telle explication échoue pour la plupart des transsexuels. S'il ne s'agit, chez eux, ni d'une détermination chromosomique ni d'une programmation sociale du sexe psychique, avons-nous affaire à un choix libre à l'âge de 2 à 4 ans ? Une hypothèse explicative présume un « sexe cérébral » (*brain sex*) : « How do the feelings of being of the opposite sex develop ? The simple answer is : In the brain. Transsexuals have the mind-set of a person of the opposite sex. »²⁵ Cette position part du fait qu'il y a, durant les premières années de l'enfance, et même dans l'embryon, une différentiation sexuelle du cerveau. Ce serait alors le développement cérébral qui détermine le sexe psychique. On se demande pourtant si la différentiation cérébrale, dirigée d'abord par les hormones, est indépendante de l'environnement après la naissance, ou s'il y a des facteurs interactionnels qui expliquent les processus cérébraux et le déclenchement des hormones. De toute manière, une théorie étiologique de la sexuation doit assumer une certaine disposition différente suivant les individus (réalisée par le corps, que ce soit l'anatomie, le cerveau, les gènes, les hormones ou une combinaison des quatre), qui, loin d'être explicative en soi, devrait servir de base de départ. L'explication interactionnelle doit s'appuyer sur celle-là, en tenant compte des concepts de genre présents dans l'entourage social. Le sexe serait alors établi dans la psyché de l'individu, médiatisé par les interactions sociales qui y importent les interprétations socioculturelles des données anatomiques de l'individu, et plus ou moins

24 À côté des positions qui admettent notre ignorance à cet égard, il y a nombre d'hypothèses étiologiques sans convergence ; cf. Pascal FAUTRAT, *De quoi souffrent les transsexuels ?*, Paris, 2001. On recommandera les livres des théoriciens spécialisés de langue allemande : Gesa LINDEMANN, *Das paradoxe Geschlecht. Transsexualität im Spannungsfeld von Körper, Leib und Gefühl*, Fischer, 1993 ; Stefan HIRSCHAUER, *op. cit.*

25 Milton DIAMOND, in Dean KOTULA, « A Conversation with Milton Diamond », in KOTULA (dir.), *The Phallus Palace. Female to Male Transsexuals*, Los Angeles, 2002, p. 36-37. C'est une des positions qui pourraient profiter des analyses philosophiques des rapports entre corps et conscience afin d'éviter une interprétation précoce du sexe psychique comme sexe cérébral. Le concept n'est pas nouveau : cf. ULRICHS, *op. cit.*

adéquates à celles-ci. L'explication devrait ainsi dépasser le schisme établi par le débat entre naturalistes et constructivistes.

Vers une phénoménologie de la sexuation

J'ai utilisé l'expression ancienne d'*âme* pour désigner le domaine subjectif des expériences, des *qualia* et de la conscience. Il faudrait encore préciser ce qu'est le sexe de l'âme dans le cadre de ces notions. Loin de pouvoir accomplir ceci dans ce texte, je veux pourtant faire quelques remarques²⁶.

Le sexe psychique n'est pas d'ordre idéal et il n'est pas seulement un projet, parce qu'il est là, établi réellement dans la personne. Il est, pour le sujet, une donnée à vivre et à laquelle se confronter. Cette donnée a des conséquences comportementales, mais elle est davantage qu'un simple complexe comportemental, car celui-ci n'est pas nécessairement vécu et agi. Dans beaucoup de cas, le sujet cache son sexe psychique et joue un autre genre qui est attendu de lui. Le sexe psychique est ainsi d'abord une donnée subjective ou phénoménale.

Bien qu'une donnée pour le sujet, le sexe de l'âme n'est pas le sexe de son corps qui devient conscient. Il n'appartient pas au corps phénoménal, et n'est pas donné par proprioception, car le sexe de l'âme ne correspond pas forcément aux données anatomiques, mais à quelque chose qui est vécu dans l'interaction avec d'autres humains. Le sexe psychique n'est donc pas vécu comme un *quale*. Le sexe psychique masculin ne dénote pas la qualité de se sentir dans la peau d'un corps masculin. Une personne née dans un corps anatomique féminin (à tous les égards) qui s'identifie comme homme, ne connaît pas forcément l'expérience d'avoir un corps mâle. Selon les témoignages des transsexuels masculins, c'est toujours avec les premières prises de testostérone qu'on s'approche d'une telle sensation. C'est pour cela qu'il n'est pas suffisant de décrire un transsexuel comme ayant «le sentiment» d'être dans le sexe opposé. Le sexe psychique est plus qu'un sentiment, une

26 Ce qu'on trouve chez les premiers phénoménologues ne peut pas satisfaire. Chez Heidegger, le « "Dasein" nous apparaît comme asexué », dit Sartre et postule que l'être est essentiellement sexué. Mais il réduit la sexuation à l'aspect du désir, comme si elle était seulement pertinente quand il s'agit des rapports érotiques : Jean-Paul SARTRE, *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, 1992 (orig. 1943), p. 451-452.

impression ou autre chose d'ordre perceptif. En tant que donnée, il est remarqué par le sujet, et il peut devenir le contenu d'un jugement. Toutefois, ce jugement n'est pas une constatation relative au corps extérieur (*Körper*) et il ne s'inspire pas du corps vécu (*Leib*), qui est le seul reflet conscient du corps extérieur. Ainsi, si une personne avec des organes génitaux masculins croit être une femme, il ne s'agit pas nécessairement d'une méconnaissance de la réalité²⁷ – au contraire, les personnes dites transsexuelles ont une conscience et une connaissance de la réalité dans ses aspects sexuels assez détaillée et réaliste.

Il semble en fait plus adéquat d'utiliser la notion d'*identité* que celle de *sentiment*²⁸. L'identité décrit, d'un côté, un état psychique de l'individu qui est, de l'autre côté, essentiellement constitué par l'appartenance à un groupe. Normalement, l'identité reste inconsciente, en l'absence d'un décalage somato-psychique ou d'autres problèmes. Je me pose la question de la manière d'exprimer phénoménologiquement ce qui est décrit par identité ou identification. Pour autant que le sujet est concerné par lui-même et par son appartenance ou non-appartenance à un groupe, cette identité n'est-elle pas une conscience-de-soi-comme-tel – non pas nécessairement réfléchie ou reconnue, mais avec la capacité d'être réfléchie et de devenir une connaissance de soi ? L'auto-identification comme tel ou telle presuppose qu'il y a en même temps une aperception, par le sujet, même inconsciemment, de ce tel ou telle avec qui il s'identifie. L'identification avec un genre semble être une qualification ou compréhension de soi-même pour soi-même comme garçon ou fille, potentiellement en opposition d'une part avec le sexe corporel et d'autre part avec le genre assigné par les autres. Il est certainement permis de supposer une conscience déjà au moment de la naissance et avant, sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait déjà une conscience de soi ou bien une conscience de soi comme tel et telle. De toute manière, il ne peut pas encore y avoir une conscience de soi comme garçon ou fille, car ces identités ne peuvent que s'ajouter plus tard, en interaction avec autrui. Il est possible qu'il y ait déjà le sentiment ou la pro-

27 L'interprétation de l'état transsexuel comme un délire était répandue dans la psychiatrie et s'y trouve encore. Jean-Marc Alby, un psychiatre travaillant avec Lacan, a introduit, en 1956, « le terme du transsexualisme dans la nosographie psychiatrique », traitant l'état transsexuel comme un délire (FAUTRAT, *op. cit.*, p. 25).

28 Erik Erikson a introduit le concept d'identité, d'abord en psychanalyse ; cf. *Identity and the Life Cycle*, 1959.

prioception des parties sexuelles du corps, mais, en absence de concepts, d'images et d'expériences avec autrui, il doit encore manquer l'auto-identification comme tel ou telle. Au moment de la naissance, la personne est donc nécessairement asexuée (bien que son corps ait un sexe), la sexuation s'ajoutant plus tard.

Résumé et conclusions

En ce qui concerne la procréation, l'homme est un être bisexué. Pourtant, le critère décisif du sexe d'un individu humain n'est pas biologique, et le critère du nombre des sexes n'est pas biologique non plus. L'existence humaine est structurée par des identités qui ne sont pas déterminées par le corps mais, par l'intermédiaire des interprétations culturelles, fixées dans son âme. Pour répondre à la question initiale : nous ne pouvons pas, en dernière instance, juger le sexe d'une personne par les apparences, ni par des propriétés physiques non-apparentes. En dernière instance, il faudrait poser la question à la personne et respecter ce qu'elle nous dit (si nous n'avons pas de raison de croire qu'elle ment, qu'elle essaie de nous tromper ou qu'elle se trompe elle-même – ce qui peut poser des problèmes dans la pratique judiciaire, comme ailleurs). Ce ne sont donc ni les chromosomes ni les organes sexuels qui sont décisifs, mais c'est l'identité sexuelle psychique.

En plus, nous voyons que l'âme peut avoir des propriétés que normalement nous attribuons au corps. Non seulement le corps a un sexe, mais aussi l'âme en a un qui peut être différent. Dans ce cas, et par conséquent chez chacun de nous, *le sexe de la personne est son sexe psychique, même contre les apparences*. Seulement, dans les cas habituels de concordance, nous ne le remarquons pas.

L'enjeu en question est la condition humaine. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut accepter ou non un choix libre du sexe, mais de réaliser que chaque personne à partir d'un certain âge est marquée par une identité sexuelle fondamentale et que cela est une qualité de l'âme, acquise pendant l'enfance.

